

Connaître les règles juridiques de la vente d'un lot de copropriété pour agents immobiliers 7h

Objectifs de la formation :

- Être en mesure d'appréhender le fonctionnement d'une copropriété.
- Être apte à expliquer les particularités juridiques de la vente d'un lot de copropriété.
- Être capable de recueillir l'ensemble des diagnostics et documents nécessaires à la réalisation de la vente
- Être en mesure d'exercer en toute sécurité son métier

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 7 heures sur 1 journée

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 375€ HT soit 450€ TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 325€ HT soit 390€ TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers d'un questionnaire tout au long de la formation.

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.

Les + de la formation : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed-back doit-être effectué par rapport à la session précédente.
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1 : (matin)

1) Tour de table

Présentation du programme

Tour de table

Règles de vie / Règlement intérieur

QCM de positionnement

2) Rappel des fondamentaux de la Loi de 1965 sur la copropriété

La Loi de 1965 sur la copropriété

Le fonctionnement d'une copropriété

Les 10 mots clefs de la copropriété

Le rôle du syndic dans le cadre de la vente d'un lot de Copropriété

3) Les apports des Lois ALUR et ELAN

La problématique des syndicats de copropriété en difficultés financières

Les informations obligatoires à afficher

La réforme du droit de la copropriété

La mise à jour des règlements de copropriété

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Évaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

4) Les vérifications à effectuer

Rappels sur les devoirs de conseil et d'information
Les pièces juridiques à obtenir

5) Les caractéristiques du lot

Le rôle du règlement de copropriété et de l'état
descriptif de division
La vérification de la destination du lot
Les différentes clauses pouvant être contenues dans
un règlement de copropriété

Jour 1 (après-midi) :

6) Le certificat de mesurage Loi CARREZ

L'établissement du document
Le contenu du document
La responsabilité de l'agent immobilier au regard du
contenu

7) Les renseignements obligatoires

Les documents juridiques et financiers à transmettre à
l'acheteur
L'état daté et le pré-état daté
Liste légale de toutes les informations à transmettre
L'extranet des copropriétés

8) L'acte authentique de vente

La rédaction de l'avant – contrat
La réitération de l'acte authentique de vente
Le rôle du Notaire

9) Les formalités postérieures à la vente

La notification de l'acte de vente au syndic
L'opposition du syndic
La purge des différents droits de préemption

10) Test de positionnement des acquis

QCM

11) Bilan de la formation

Tour de table